



VILLE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
URBANISME REGLEMENTAIRE

Dossiers déposés avant le 29 septembre 2025

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
---------------	-------------------	---------------	-------------------	-----------------------

Autorisation de construire

23/09/2025	AT 91661 25 10020	Monsieur LE BOUCHER SCI SANTE INVEST	6 REDIDENCE DES JONQUILLES 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
------------	-------------------	--	--	--

15/09/2025	AT 91661 25 10019	Ville de Palaiseau	LA PRAIRIE DE PALAISEAU 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
------------	-------------------	--------------------	--	--

01/09/2025	AT 91661 25 10018	Monsieur POROT Clément FNR fitness 2	4 AV DE LALTIQUE 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
------------	-------------------	--	---	--

12/08/2025	AT 91661 25 10017	Madame combet-rone Maryline ETABLISSEMENT DARTY ET FILS	2 AVENUE DE LA PLESSE 91140 VILLEBON-SUR- YVETTE	
------------	-------------------	--	--	--

01/08/2025	AT 91661 25 40015		8 AVENUE DU QUEBEC	
------------	-------------------	--	--------------------	--

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
		GARAGE AUTOLUX	91140 VILLEBON-SUR-YVETTE	
25/09/2025	DP 91661 25 10071	Monsieur Jean-Bernard MICHAUD	73 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE	abatage d'un arbre
22/09/2025	DP 91661 25 10070	Sann Chea	23 Rue des Chênes 91140 Villebon-sur-Yvette	Installation de pompe à chaleur
19/09/2025	DP 91661 25 10069	TIEN REMY LE	22 Rue Jean-baptiste Corot 91140 Villebon-sur-Yvette	Aujourd'hui, les propriétaires payent 2 taxes foncières : 1 taxe foncière pour le 1er et 2ème étage de la maison (1395€ en 2025). 1 taxe foncière pour le rez-de-chaussée de la maison car cet espace a été déclaré en local commercial pour la société AKOIM (1315€ en 2025). Nous souhaitons changer la destination de ce local commercial en habitation comme le reste de la maison. Aucuns travaux ne sont à prévoir pour le rez-de-chaussée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Il suffit de changer la destination au niveau administratif pour tout rassembler en une seule taxe foncière pour l'ensemble de la maison. Enfin, nous souhaitons faire installer un portail devant la maison car il n'y en a pas actuellement. Cela permettra de sécuriser le terrain.

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
13/09/2025	DP 91661 25 10068	Gilles MORICHAUD	76 Rue des Casseaux 91140 Villebon-sur-Yvette	Réfection d'une partie du mur d'enceinte de la propriété qui montre des signes de dégradation important qui pourrait provoquer la chute du portail (ventail droit). Le projet de réfection ne prévoit aucune modification de dimension par rapport à l'existant. (portail & mur) Le portail actuel sera motoriser afin de de faciliter l'accès et la sécurité lors des manoeuvres de stationnement de nos véhicules. Cet aménagement facilitera l'accès des véhicules lors des manoeuvres de stationnement et nous permettra de moins perturber la circulation au droit de notre domicile.
11/09/2025	DP 91661 25 40067	AGRON Yannick SCI LE CRAPAUD	Route Rd 118 91140 Villebon-sur-Yvette	Le projet consiste en la création d'un Lot A d'une superficie de 2 388 m ²
09/09/2025	DP 91661 25 10065	Rehabi aissa EDF solutions solaires	6 Allée Pierre de Ronsard 91140 Villebon-sur-Yvette	Installation d_un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire. La production sera auto consommée sur site. Nombre de modules : 10 Superficie totale (en m ²) : 20 Puissance totale (en kWc) : 4,250
29/07/2025	DP 91661 25 10059	Monsieur David GARCEZ CARVALHO	29 RUE GIRARDOT 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE	CLOTURE
26/06/2025	DP 91661 25 10048	Olivier IMBERT	49ter Rue des Maraichers 91140 Villebon-sur-Yvette	Modification de la clôture sur rue existante avec installation:

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
				- d'un portail motorisé coulissant (Jardimat Alpes gris 350x160, ref:3614110155535): aluminium, h=160cm, couleur gris anthracite RAL 7016 ouverture à droite -d'un portillon (jardimat Alpes gris 100x160, ref: 3614110155528) aluminium h=1.60m couleur gris anthracite RAL 7016 -d'un muret, h=1.85m hauteur max de la construction: 1.85m

24/06/2025	DP 91661 25 10044	Damien Vicogne	14 Rue des Chênes 91140 Villebon-sur-Yvette	Ajut de 2 fenêtres de toit
------------	-------------------	----------------	--	----------------------------

07/08/2025	PC 91661 25 10023	FRANCK AFFALI	14 Rue de Lucerne, LOT B 91140 Villebon-sur-Yvette	Construction d'une maison d'habitation (cave + RDC + Etage + Combles récupérables) Démolition totale de la charreterie sur le terrain en vu de la nouvelle construction
------------	-------------------	---------------	---	--

01/08/2025	PC 91661 25 40021	SILIO Pascal GARAGE AUTO LUX	8 avenue du Québec 91140 Villebon-sur-Yvette	Réaménagement de la concession automobile + 2 extensions sont prévues : un SAS d'entrée et une aire de lavage couverte et close. Cette dernière remplacera l'aire de lavage couverte existante. Dépose de l'aire de lavage couverte.
------------	-------------------	---------------------------------	---	--

17/07/2025	PC 91661 25 10019	Sébastien GREGOIRE	11 rue Millet	construction d'une maison individuelle
------------	-------------------	--------------------	---------------	--

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
			91140 VILLEBON-SUR-YVETTE	
17/07/2025	PC 91661 25 10018	DE LASTEYRIE Grégoire MAIRIE DE PALAISEAU	La Prairie de Palaiseau 91140 Villebon-sur-Yvette	Le projet concerne la restructuration partielle du Tennis Club de Palaiseau, situé dans le complexe sportif municipal Georges Collet. Il comprend la démolition de trois terrains couverts existants et de leurs vestiaires, la reconstruction d'une halle de tennis couverte avec 4 terrains, des locaux annexes, ainsi que la mise en accessibilité PMR du club-house existant. Le projet intègre également la construction de vestiaires et de locaux dédiés à la pratique du football, sur la même parcelle. L'ensemble est conçu pour une meilleure lisibilité des accès, une intégration paysagère soignée, et une utilisation fluide et accessible pour tous les usagers. La structure principale est en ossature bois, avec des toitures en partie végétalisées et un traitement architectural valorisant la qualité environnementale et la performance énergétique. Le projet prévoit la démolition de trois terrains de tennis couverts vétustes, ainsi que des vestiaires et locaux techniques attenants, devenus inadaptés aux normes actuelles de pratique sportive et d'accessibilité. Ces démolitions permettent de libérer l'emprise nécessaire à la construction d'un nouvel équipement conforme, mieux intégré à son environnement, et répondant aux besoins fonctionnels du club.
08/07/2025	PC 91661 25 40017	CHAVES DE LEMOS ANTONIO CM2i	21 AVENUE DE LA BALTIQUE 91140 Villebon-sur-Yvette	Extension d'un bâtiment comportant des bureaux afin de créer un entrepôt de stockage.

Date de dépôt	Numéro de dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Description du projet
28/04/2025	PC 91661 25 10015	BELGACEM TALEB	24 DOMAINE DES ROCHES 91140 Villebon-sur-Yvette	Le projet consiste en : *La démolition d_un garge exterieur et d_un abri jardin existants. *La réhabilitation et réaménagement intérieur de la maison existante *La réfection du ravalement de façade de ton pierre blanc. *L'installation d_une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz existante *Une partie neuve sera créée pour agrandir sur le côté Nord-est la maison *Le garage existant ne respectant pas la regle de l_implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques est démolit et déplacé et implanté en limite separative latérale au sud de la parcelle avec une toiture tarrasse végétalisée. *Les clôtures existantes en limites séparatives et sur emprise publique sont en très mauvaise état, ils seront remplacées par un muret bas d_environ 50cm plus des panneau grillage rigide Hauteur totale maximale 2.00m doublé de la haie végétale existante qui sera maintenues ou remplacées selon l'état des végétaux. Il est prévu la démolition du : *Du garge existant qui sera reconstruit en limite separative latérale au sud de la parcelle *D'un abri jardin existant en mauvaise état